



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2022

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022

Missions politiques spéciales

**Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus
politiques et autres missions**

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses supplémentaires, pour 2022, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, dont le mandat a été élargi à de nouveaux domaines d'activité par la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale est invitée à approuver les ressources demandées pour couvrir les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses opérationnelles détaillées dans le présent rapport et à ouvrir des crédits supplémentaires de 20 379 100 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 718 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès accomplis	3
III. Activités prévues et ressources supplémentaires nécessaires pour 2022	5
A. Poursuite de la mise en œuvre de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité	5
B. Soutien au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, conformément à la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité	9
IV. Récapitulatif des ressources supplémentaires à prévoir pour 2022	18
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	20

I. Introduction

1. Par sa résolution [2542 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), entre autres tâches, de faire progresser un processus politique inclusif et le dialogue sur la sécurité et l'économie ; d'appuyer le renforcement des dispositions du Gouvernement d'entente nationale en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie ; d'appuyer les étapes ultérieures de la transition libyenne, y compris le processus constitutionnel et l'organisation des élections ; de surveiller et de signaler les atteintes aux droits humains et les violations de ces droits ainsi que les violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles fondées sur le genre et liées aux conflits, notamment par le déploiement effectif de conseillères ou conseillers pour la protection des femmes et des enfants.
2. Par sa résolution [2570 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la MANUL d'apporter son soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en facilitant les mesures de confiance et en veillant au déploiement évolutif et progressif d'observateurs du cessez-le-feu, dont le nombre initial maximal avait été fixé à 60, lorsque les conditions le permettraient.
3. Par sa résolution [2619 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 avril 2022 le mandat de la MANUL, mission politique spéciale intégrée, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat, défini dans la résolution [2542 \(2020\)](#) et au paragraphe 16 de la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil.
4. Compte tenu de la date à laquelle la résolution [2570 \(2021\)](#) a été adoptée et du calendrier de l'examen stratégique indépendant, qui était en cours au moment où le projet de budget-programme pour 2022 a été établi, ainsi que du temps qu'il fallait au Secrétariat pour préciser les modalités d'exécution et déterminer les besoins en ressources de manière cohérente et globale, il n'a pas été possible de faire figurer dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2022 relatives aux missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions) les ressources supplémentaires nécessaires à l'exécution des nouvelles activités prescrites, comme indiqué au paragraphe 248 de ce rapport ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#)).
5. On trouvera dans le présent rapport le détail des ressources supplémentaires à prévoir en 2022 pour couvrir les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles nécessaires à la bonne exécution des mandats susmentionnés et énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité.

II. Progrès accomplis

6. Depuis 2020, la MANUL a utilisé les ressources dont elle disposait pour s'acquitter de son mandat selon les priorités définies par le Conseil de sécurité. Depuis que l'accord de cessez-le-feu en Libye a été signé sous les auspices des Nations Unies en octobre 2020, la situation en matière de sécurité est restée relativement calme. La mise en place, en mars 2021, d'un gouvernement unifié, rendue possible par un dialogue politique mené sous l'égide des Nations Unies, a été saluée par les principaux acteurs politiques. Tout au long de l'année 2021, des activités de médiation ont permis de faire progresser un processus politique inclusif et d'appuyer les réformes menées en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie.

7. En ce qui concerne le volet politique, la MANUL s'est employée à appuyer le processus de transition politique en Libye, notamment l'organisation des élections présidentielle et législatives prévues pour le 24 décembre 2021. Toutefois, en raison d'une impasse politique concernant la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle, de problèmes de sécurité et de préoccupations concernant les lacunes du cadre juridique électoral, il n'a pas été possible d'organiser ces élections à la date prévue. Pendant la période précédant le 24 décembre 2021, la MANUL a intensifié ses activités de bons offices et de médiation pour renforcer les processus constitutionnels, notamment la législation électorale, et ainsi tenter de régler les problèmes politiques, juridiques et techniques et les problèmes de sécurité qui ont finalement entraîné le report des élections présidentielle et législatives.

8. En ce qui concerne le volet économique, des progrès ont été réalisés grâce à l'audit indépendant des deux succursales de la Banque centrale de Libye, et les bons offices se sont poursuivis pour réunifier les institutions économiques, notamment la Banque centrale, restaurer les infrastructures vitales, améliorer la prestation de services et accroître la transparence et la responsabilité des institutions publiques. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de protection, la Mission a surveillé et signalé les atteintes aux droits humains et les violations de ces droits ainsi que les violations du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles en période de conflits.

9. En ce qui concerne le volet sécurité, des progrès ont été faits en 2021 sur le plan du dialogue intralibyen, notamment en ce qui concerne l'application de l'accord de cessez-le-feu. La MANUL a concentré son action et ses ressources sur les activités de bons offices et de médiation menées à l'appui de ses partenaires nationaux, en particulier la Commission militaire conjointe 5+5, et sur l'application des mesures de confiance. Il convient de citer, parmi les principaux résultats obtenus : un échange de prisonniers entre les parties libyennes ; la réouverture de la route côtière Misrata-Syrte, qui relie l'ouest et l'est de la Libye, le 30 juillet 2021, ce qui a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire ; la nomination, le 15 août 2021, par la Commission militaire conjointe 5+5, des observateurs libyens qui prendraient part au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu ; le déploiement d'une force de police libyenne conjointe chargée d'assurer la sécurité sur la route côtière Misrata-Syrte et le déploiement d'une force de sécurité libyenne chargée d'assurer la sécurité le long de la Grande Rivière artificielle en août 2021 ; l'installation du quartier général de la Commission militaire conjointe 5+5 et du sous-comité conjoint de surveillance du cessez-le-feu au centre de conférences Ouagadougou de Syrte, où la Commission prévoit également d'installer le centre d'opérations avec l'appui de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL.

10. Avec l'appui des Nations Unies, la Commission militaire conjointe 5+5 a adopté, le 8 octobre 2021, un plan d'action ouvrant la voie à un processus progressif, équilibré et échelonné de retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères du territoire libyen, une mesure essentielle à l'application de l'accord de cessez-le-feu en Libye. Il est précisé dans ce plan d'action que son exécution se ferait sous l'entière supervision des observateurs locaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL, en coordination avec les sous-comités compétents de la Commission. La Commission a souligné que le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu devait être prêt et en particulier que les observateurs internationaux des Nations Unies devaient être présents en Libye avant le début de l'exécution du plan.

11. Après l'adoption du plan d'action, la MANUL a facilité une série de consultations entre la Commission militaire conjointe 5+5 et des représentants de la Fédération de Russie, du Niger, du Soudan, du Tchad, de la Turquie et de l'Union

africaine, dont l'objectif était d'établir un mécanisme de communication en vue du retrait des mercenaires, forces étrangères et combattants étrangers de Libye.

III. Activités prévues et ressources supplémentaires nécessaires pour 2022

A. Poursuite de la mise en œuvre de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité

12. Conformément aux mandats que le Conseil de sécurité lui a confiés par ses résolutions 2542 (2020) et 2570 (2021) et qu'il a prorogés jusqu'au 30 avril 2022 par la résolution 2619 (2022), la MANUL est une mission politique spéciale intégrée qui poursuivra ses activités de bons offices et de médiation en vue de renforcer les processus de dialogue. Ce faisant, elle continuera d'aider les parties libyennes à régler les problèmes politiques, juridiques et techniques et les problèmes de sécurité qui ont récemment conduit au report des élections présidentielle et législatives.

13. L'Assemblée générale ayant décidé de ne pas créer un nouveau lieu d'affectation à Genève pour la MANUL (résolution 76/246, sect. X, par. 3), et pour renforcer encore la mission de bons offices de la Mission, l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sera basé(e) à Tripoli, ce qui lui permettra d'échanger en continu avec les acteurs libyens et de fournir une orientation stratégique globale à la Mission, et sera épaulé(e) par un(e) coordonnateur(trice) de la Mission et par un(e) sous-secrétaire général(e) qui sera également investi(e) des fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) et de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire.

14. Pour continuer à exécuter son mandat de mission intégrée, conformément à la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité, la MANUL a besoin que soit rétabli un emploi de temporaire de Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et de Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire). Le (la) titulaire sera chargé(e) de remplacer le (la) Chef de Mission en son absence et de superviser le Service des droits humains, de l'état de droit et de la justice transitionnelle de la Mission. En assumant trois fonctions distinctes, il (elle) regroupera tous les piliers de la consolidation de la paix en Libye (dans les domaines de la politique, du développement, de l'action humanitaire, des droits humains, de l'état de droit et de la sécurité) en une stratégie cohérente, intégrée et coordonnée et optimisera la contribution des Nations Unies dans les situations de conflit et de postconflit. Dans ce cadre complexe, les fonctions du (de la) Sous-Secrétaire général(e), qui sera secondé(e) par une équipe de direction, sont au cœur du concept de mission intégrée, conformément à la note d'orientation du Secrétaire général sur les missions intégrées (2006), aux modalités de préparation des missions intégrées (2006) et aux orientations figurant dans le rapport d'examen de l'intégration de 2020, qui précisent la structure des missions intégrées et le rôle du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et de Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire). Sous la direction du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et de Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), la MANUL devra maintenir un mécanisme de coordination efficace de manière à garantir une cohérence maximale et à prévenir toute incidence négative sur les opérations humanitaires et les activités de développement.

15. En sa qualité de Coordonnateur(trice) résident(e), le (la) Sous-Secrétaire général(e) devra continuer de coordonner l'action des donateurs dans les domaines du relèvement et du développement, en entretenant des relations avec le Gouvernement, les partenaires et les donateurs, et les activités de développement de

l'équipe de pays des Nations Unies, conformément aux objectifs et priorités des autorités libyennes et aux mandats et objectifs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la MANUL. En sa qualité de Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, il (elle) devra également continuer de diriger, de planifier et de coordonner les opérations humanitaires dans le pays avec les parties prenantes libyennes et internationales. Si ces trois fonctions essentielles n'étaient pas assurées par une même personne, l'équipe de pays des Nations Unies n'aurait pas d'interlocuteur(trice) de haut niveau à la Mission, ce qui annulerait les progrès réalisés et entraverait les progrès futurs en matière d'intégration de l'action des Nations Unies et aurait donc une incidence sur l'exécution du mandat de la MANUL et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Une telle situation compliquerait les initiatives de coordination globale de l'action humanitaire et des activités de développement et de relèvement programmées dans le cadre de l'exécution des mandats, en particulier pour la MANUL, et perturberait l'approche cohérente qui a été jusqu'à présent la caractéristique et le point fort de chaque mission intégrée.

16. La Mission a rétabli le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) à Tripoli afin de mener plus facilement ses activités de bons offices et de médiation en Libye, de renforcer les processus de dialogue, d'être mieux à même de participer aux volets politique et économique, au volet consacré à la sécurité et au volet consacré aux droits humains et au droit international humanitaire et de renforcer ses capacités de surveillance, d'analyse et de signalement des violences sexuelles, comme il est demandé dans la résolution 2542 (2020), ainsi que de faciliter le dialogue avec les parties au conflit en vue d'obtenir des engagements en matière de protection et de favoriser une approche intégrée entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. De plus, des ressources essentielles devront être mises à disposition dans le tableau d'effectifs pour que la Mission puisse mener les activités prioritaires de planification et de coordination intégrées, notamment celles qui relèvent du cadre stratégique intégré et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et assurer la planification et la coordination des opérations de développement et des opérations humanitaires, tâche centrale d'une mission intégrée.

Ressources supplémentaires nécessaires pour 2022 en lien avec la résolution 2542 (2020)

17. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'emploi de temporaire de Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) et les quatre emplois d'appui (2 P-4, 1 SM et 1 AN) ne soient pas financés au moyen du budget de la MANUL pour 2022 mais qu'ils le soient au moyen des ressources extrabudgétaires prévues pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (A/76/7/Add.4, par. 24). L'Assemblée générale ayant souscrit à cette recommandation dans sa résolution 76/246, les cinq emplois susmentionnés ont été supprimés en 2022, ce qui a nui à la capacité de la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat et d'opérer dans un cadre intégré, comme prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2542 (2020). Cela signifie également que le (la) Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire ne peut pas remplacer l'Envoyé(e) spécial(e) en son absence. La suppression de l'emploi de temporaire de Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) nuit aux objectifs d'intégration, pourtant constitutifs d'une mission intégrée, entraîne d'importantes lacunes opérationnelles et financières dans les interactions de haut niveau entre la Mission et l'équipe de pays, complique les initiatives de coordination globale de l'action humanitaire et des activités de développement et de relèvement programmées dans le

cadre de l'exécution des mandats, et entrave la mise au point d'une approche cohérente permettant de porter les préoccupations à l'attention du (de la) Chef de la Mission. De plus, du fait de la suppression des quatre emplois d'appui, il n'y a plus d'équipe de direction du Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) dotée des capacités nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et notamment pour assurer la liaison et la coordination avec toutes les composantes de la Mission et pour épauler le (la) Sous-Secrétaire général(e) dans l'exercice de ses fonctions. En outre, la suppression de ces cinq emplois a eu une incidence négative sur les activités de planification et de coordination intégrées de l'équipe de pays, notamment celles qui relèvent du cadre stratégique intégré et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et sur la planification et la coordination des opérations de développement et des opérations humanitaires, tâche centrale d'une mission intégrée.

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) : cinq emplois de temporaire (1 SSG, 2 P-4, 1 SM et 1 AN)

18. Pour atténuer les difficultés susmentionnées et donner à la Mission les moyens de s'acquitter de ses mandats de manière intégrée, il est proposé de créer les cinq emplois de temporaire suivants :

a) un emploi de sous-secrétaire général(e) (coordonnateur(trice) résident(e) et coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), dont le (la) titulaire assurerait des fonctions de direction à la MANUL et, à l'égard de l'équipe de pays des Nations Unies, remplacerait le (la) Chef de Mission en son absence, au même titre que le (la) Chef adjoint de la Mission, et serait le (la) suppléant(e) de l'agent(e) habilité(e) de l'ONU pour les questions de sécurité. Le (la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) favorise les synergies et assure une coordination étroite entre la MANUL et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les domaines politique et humanitaire et sur le plan du développement. La MANUL étant une mission intégrée, le (la) Sous-Secrétaire général(e) seconde le (la) Chef de Mission en incitant les partenaires nationaux et homologues internationaux à appuyer de véritables transformations permettant d'atteindre les objectifs suivants : une vie politique largement représentative et une transition postconflit participative qui fasse intervenir toutes les composantes de la société libyenne, notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ; une bonne gouvernance fondée sur la sécurité et l'état de droit ; une économie diversifiée et un processus de développement humain associant toutes les parties ; la fourniture d'une aide humanitaire vitale en réponse à la crise actuelle. Le (la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) supervise le Service des droits humains, de l'état de droit et de la justice transitionnelle de la MANUL ; dirige l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19 en Libye ; dirige le projet d'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix récemment lancé par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale pour appuyer la transition en mettant l'accent sur les priorités en matière de relèvement ; chapeaute la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'un vaste plan national de développement qui contribuera à la mobilisation de ressources ; assure la coordination du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

b) un emploi d'assistant(e) spécial(e) (affaires politiques) (P-4), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire aiderait le (la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) à

exécuter le mandat multidimensionnel énoncé dans les résolutions 2542 (2020), 2570 (2021) et 2619 (2022) du Conseil de sécurité et le (la) conseillerait sur tous les aspects de ses diverses responsabilités en lui fournissant des analyses et des recherches sur la situation politique, sociale et économique du pays. L'assistant(e) spécial(e) gère et supervise l'équipe de direction du Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e), notamment en organisant le programme de travail et la correspondance, en préparant les visites sur le terrain, en coordonnant les réunions d'information et en établissant des notes de réunion et de synthèse, des télégrammes chiffrés et des rapports ;

c) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire aiderait le (la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) à suivre de près les domaines prioritaires relevant directement de son mandat tout en assurant la coordination avec les composantes de la MANUL et en facilitant la liaison avec le personnel et les partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies. Le (la) spécialiste de la gestion de programme apporte une assistance technique et consultative cruciale ainsi que des compétences précieuses en matière de gestion de programme et aide ainsi le (la) Sous-Secrétaire général(e) à exécuter le mandat de la Mission ; il (elle) entretient des relations de travail étroites avec les chefs de section et l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités libyennes, les acteurs politiques et d'autres acteurs, organise les réunions du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et les manifestations connexes et lui fournit un appui dans ce cadre, et coordonne le suivi des décisions prises. Les fonctions du (de la) spécialiste de la gestion de programme sont essentielles en ce qu'il (elle) aide le (la) Sous-Secrétaire général(e) à élaborer et à mettre en œuvre un cadre stratégique intégré ciblé et de qualité qui permette de régler les problèmes liés au contexte de crise et d'après-crise, à soutenir les stratégies nationales et la définition des priorités et à élaborer, suivre et exécuter des programmes collaboratifs et conjoints visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) un emploi d'assistant(e) principal(e) (SM), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire fournirait au (à la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) une assistance administrative continue et essentielle dans le cadre des activités quotidiennes du Bureau, dans les domaines des ressources humaines, des finances, de l'administration générale, de la programmation et de l'administration des contrats. Le (la) titulaire est notamment chargé(e) de contribuer à assurer la correspondance courante et la liaison avec les sections de la MANUL et les organismes, fonds et programmes présents en Libye, les parties prenantes libyennes et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il (elle) effectue également des tâches administratives liées à la planification des voyages et des emplois du temps et à l'aménagement des bureaux, fait office de personne référente Umoja et tient à jour les dossiers et la documentation internes ;

e) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (AN), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire aiderait le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) dans les domaines suivants : analyse des informations, suivi et communication de l'information à l'appui de la gestion des programmes et de la prise de décision, élaboration de politiques en matière d'alerte rapide et planification de l'action intégrée des Nations Unies au sein de la MANUL. Le (la) titulaire assure la liaison et épaulé le (la) spécialiste de la gestion de programme et le Bureau dans la mise en œuvre globale des processus intégrés de planification et de programmation des Nations Unies, notamment pour ce qui est du contrôle de l'exécution.

*Service des droits humains, de l'état de droit et de la justice transitionnelle :
2 emplois de temporaire (1 P-5 et 1 P-4)*

19. De plus, pour donner suite au paragraphe 1 de la résolution 2542 (2020), il est proposé de créer les deux emplois suivants :

a) un emploi de conseiller(ère) principal(e) pour la protection des femmes (P-5), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire supervisera la mise en œuvre des résolutions portant sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des dispositions de la résolution 2542 (2020) du Conseil de sécurité relatives à la prévention et à la répression de la violence sexuelle en période de conflit, ainsi que des arrangements de suivi et de communication de l'information approuvés par l'équipe de pays des Nations Unies en juillet 2020. Le (la) titulaire s'attachera également à renforcer la capacité de la Mission de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits ;

b) un emploi de spécialiste de la protection de l'enfance (P-4) basé à Tripoli, comme prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2542 (2020), dont le (la) titulaire assurera la coordination entre les différentes sections de la Mission en ce qui concerne la prise en compte de la protection de l'enfance dans tous les domaines d'activité, notamment l'accord de cessez-le-feu, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et l'instauration d'un dialogue avec les auteurs de violations visant à mettre fin aux violations les plus graves des droits de l'enfant et à conclure avec les militaires et les groupes armés des accords visant à protéger les enfants.

B. Soutien au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, conformément à la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité

20. Comme indiqué par le Secrétaire général dans la lettre du 19 mars 2021 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2021/281), le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu serait constitué de sous-comités conjoints et d'équipes conjointes de surveillance du cessez-le-feu. Les sous-comités seront chargés de la surveillance générale du respect du cessez-le-feu, du règlement des conflits et de la réponse aux doléances et aux violations du cessez-le-feu. Ils joueront également un rôle important en arbitrant ou en facilitant l'arbitrage en cas de violation et de litige. Les équipes conjointes de surveillance, lorsqu'elles seront constituées et investies de leur mandat, assureront le suivi des violations et actions spécifiques des parties signalées dans une zone établie et en établiront la véracité, conformément aux dispositions de l'accord de cessez-le-feu. La MANUL sera représentée dans ces deux types d'instances et sera ainsi en mesure de coordonner son soutien et de rendre compte de ses activités de manière impartiale à la Commission militaire conjointe 5+5. À la demande des parties libyennes, la MANUL apportera le soutien d'un tiers impartial pour la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu par les parties.

21. Le rôle des observateurs de la MANUL se limitera à la surveillance des violations de l'accord de cessez-le-feu signalées au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu par les observateurs nationaux et d'autres sources locales. Pour ce faire, les observateurs de la MANUL devront participer à des missions de surveillance au sol dans la zone désignée par le mécanisme. La MANUL facilitera l'instauration d'un climat de confiance et une collaboration constructive entre les parties en s'appuyant sur la Commission militaire conjointe 5+5, notamment en fournissant à cette dernière des conseils techniques dans le cadre de la mise en œuvre durable de l'accord de cessez-le-feu. La composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL

contribuera également à la formation des observateurs nationaux. D'après les consultations tenues avec la Commission militaire conjointe 5+5, la MANUL pourrait également fournir des services de secrétariat à la Commission et à ses sous-comités. Au départ, elle fournira une équipe modulable d'observateurs qui travailleront aux côtés des observateurs des représentants de la Commission militaire conjointe 5+5. Composée dans un premier temps de 60 observateurs au maximum, cette équipe sera déployée de manière évolutive et progressive de manière à garantir la mise à disposition d'une capacité opérationnelle initiale dans les meilleurs délais.

22. En application de la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité et de la lettre du 7 avril 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ([S/2021/353](#)), la Mission a élaboré des plans qui prévoient le déploiement, dans un premier temps, de 60 observateurs du cessez-le-feu au maximum. Ce déploiement se ferait en trois phases, avec un maximum de 10 observateurs déployés en phase 1, un maximum de 16 observateurs déployés en phase 2 et un maximum de 60 observateurs déployés en phase 3.

23. Le 10 octobre 2021, une première équipe de membres du personnel de l'ONU a été déployée en Libye au titre de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL. Cette équipe avancée a été déployée dans le complexe d'Oea de la Mission, à Tripoli. Elle était composée de 10 observateurs du cessez-le-feu de la MANUL qui travaillaient à tour de rôle de manière à ce qu'à tout moment, 5 observateurs et des membres du personnel de sécurité et d'appui à la Mission soient disponibles et opérationnels sur le terrain.

24. Dès leur arrivée, les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL ont entamé des consultations avec la Commission militaire conjointe 5+5 afin de traduire en termes opérationnels leur appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye. Ils ont commencé à élaborer un plan opérationnel interne d'aide à l'exécution du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 sur le retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères. Ils ont également commencé à concevoir et à proposer des initiatives de renforcement des capacités pour le mécanisme. La MANUL prend également les mesures nécessaires pour obtenir les approbations, permis et autorisations de construction nécessaires à la réalisation de constructions permanentes et semi-permanentes ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des installations et des infrastructures, de manière à permettre le déploiement en temps utile des observateurs, du personnel de sécurité et du personnel d'appui de la MANUL à Syrte, à garantir l'accès aux infrastructures et aux installations médicales disponibles et ainsi à établir la présence de la Mission à Syrte.

25. Les dépenses initiales liées au déploiement des observateurs avancés de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL en Libye ont été financées au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter pour des dépenses imprévues et extraordinaires en application des résolutions [75/255](#) et [76/248](#) de l'Assemblée générale, qui portent sur les exercices 2021 et 2022 respectivement. Les activités initiales ont ainsi pu être lancées. Toutefois, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour renforcer les capacités et pour fournir l'appui nécessaire dans les domaines de la sécurité, de la logistique, de la santé et des capacités opérationnelles, comme indiqué dans la lettre du Secrétaire général ([S/2021/353](#)), afin d'exécuter pleinement le mandat de surveillance du cessez-le-feu prévu par la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.

26. En application de la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUL a continué d'apporter son soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en facilitant les mesures de confiance et en veillant au déploiement évolutif et progressif de ses observateurs du cessez-le-feu.

27. La composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL aidera à planifier la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5, qui ouvre la voie à un processus progressif, équilibré et échelonné de retrait des mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères du territoire libyen, en étroite coordination avec les pays de retour concernés et l'Union africaine. Elle effectuera des missions de surveillance dans la zone désignée, sur demande, et facilitera l'instauration d'un climat de confiance et une collaboration constructive entre les membres de la Commission militaire conjointe 5+5, notamment en fournissant à cette dernière des conseils techniques. Elle facilitera également l'élaboration d'un programme de formation destiné aux observateurs libyens et aux membres de la force de police conjointe libyenne et de la force militaire conjointe libyenne, qui pourra porter sur la planification, la surveillance du cessez-le-feu, la communication de l'information, les instructions permanentes, le travail d'équipe et les questions liées au genre, notamment la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit.

28. Les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL seront déployés à Syrte de manière progressive, en consultation avec la Commission militaire conjointe 5+5, sous réserve que la MANUL soit pleinement opérationnelle à Syrte et que la structure d'appui et de sécurité nécessaire ait été mise en place. Pour qu'ils puissent contribuer efficacement au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye, ils seront accompagnés des membres du personnel de sécurité et d'appui à la Mission et du personnel technique qui leur permettront de s'acquitter de leurs tâches. Le rythme de déploiement de la composante de surveillance de la MANUL continuera de dépendre du rythme et de l'ampleur de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu par les parties libyennes, de la situation politique et opérationnelle et des conditions de sécurité sur le terrain.

29. Dans le cadre du mandat de surveillance du cessez-le-feu, les activités proposées dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des capacités opérationnelles sont les suivantes :

a) Établir une présence à Syrte qui deviendrait un lieu d'affectation de la Mission, pour fournir un appui direct à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu, dont le quartier général se trouve au centre de conférences Ouagadougou de Syrte ;

b) Fournir des services de protection spécialisés et évolutifs aux observateurs du cessez-le-feu de la MANUL et un appui administratif à l'équipe de sécurité qui épaula la composante de surveillance du cessez-le-feu. Ces services de protection seront adaptés aux besoins des observateurs du cessez-le-feu, dont les opérations de surveillance peuvent être fixes ou mobiles ;

c) Fournir des services administratifs et logistiques spécialisés, notamment sur les plans aérien et sanitaire, pour aider la MANUL à établir une présence à Syrte. Il faudra pour cela prévoir des ressources opérationnelles dans les domaines suivants : mobilité (voyages, transports terrestres, opérations aériennes et réseaux de communication), hébergement, bureaux, communications, fournitures, services et matériel de sécurité. Il faudra également renforcer les infrastructures (périmètre(s) de sécurité, murs pare-souffle, télécommunications et approvisionnements essentiels) avant que le personnel ne s'y installe ;

d) Renforcer les capacités des services de santé afin qu'ils puissent assurer des soins et des services médicaux efficaces et adéquats et garantir la sécurité et la qualité des soins de santé fournis, tout en faisant face à l'augmentation de la demande de services médicaux pendant l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

e) Intensifier les opérations de l'avion d'usage régional actuellement en service en permettant qu'il soit exploité sept jours sur sept, assurer l'hébergement des équipages d'hélicoptères et des équipes d'évacuation sanitaire aérienne pour faciliter les évacuations sanitaires primaires et secondaires et renforcer les capacités dans ce domaine en acquérant un hélicoptère.

30. Le renforcement des capacités et l'appui fourni à la composante de surveillance du cessez-le-feu dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des capacités opérationnelles permettront à la Mission de livrer des produits supplémentaires en 2022, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Produits supplémentaires retenus pour 2022 (Mission d'appui des Nations Unies en Libye)

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances	
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	17
Projets concernant le programme conjoint de police et de sécurité	17
C. Activités de fond	
Missions de bons offices : activités de bons offices visant à appuyer le cessez-le-feu et la cessation des hostilités, notamment des conflits locaux, à faire progresser la reconnaissance et l'exercice des droits des femmes, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à préconiser l'institutionnalisation des systèmes, politiques, procédures et mécanismes qui portent sur la protection et l'avancement des femmes victimes de violence, l'accès des femmes à une justice équitable et la priorité devant être accordée à la protection des droits des femmes et des enfants.	
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions de suivi menées par la composante de surveillance du cessez-le-feu à l'appui des activités du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu, dans le cadre desquelles il faudra organiser des missions conjointes chargées de consigner et de signaler toute violation présumée du cessez-le-feu, analyser et signaler les faits nouveaux survenus en Libye et évaluer périodiquement la situation générale de manière à détecter les menaces qui pourraient avoir une incidence sur la surveillance du cessez-le-feu ; missions de suivi de la situation des droits humains, notamment visites dans les prisons et les centres de détention ; suivi et signalement des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits ainsi que des violations du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles en période de conflits ; suivi des questions de protection, en particulier la protection des femmes et des enfants.	
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : planification et exécution des activités de surveillance du cessez-le-feu ; élaboration d'une politique et de cadres de sécurité ; fourniture de conseils à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment des conseils juridiques si nécessaire, en vue de la mise en place d'un mécanisme de surveillance efficace et à même de coordonner et d'évaluer les progrès réalisés dans le retrait des combattants étrangers et des mercenaires ; organisation d'activités de sensibilisation et d'échanges avec les parties prenantes libyennes, les États Membres, les organisations régionales et la communauté internationale, en particulier avec les interlocuteurs libyens concernés, la Commission militaire conjointe 5+5 et ses sous-comités ainsi que les observateurs locaux, en vue d'instaurer la confiance, de maintenir une coordination étroite et de concrétiser le retrait des combattants étrangers et des mercenaires.	

Ressources supplémentaires nécessaires pour 2022 en lien avec la résolution 2570 (2021)

Bureau de la composante de surveillance du cessez-le-feu : 20 emplois de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 12 P-3, 1 SM et 3 AL)

31. Il est proposé de créer 20 emplois de temporaire pour constituer la composante de surveillance du cessez-le-feu, comme suit :

a) un emploi de chef de service (D-1) de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL, basé à Syrte, dont le (la) titulaire dirigera et supervisera le personnel chargé de la surveillance du cessez-le-feu et les activités de planification, de surveillance, de communication de l'information et de liaison. Le (la) titulaire établira et entretiendra des liens étroits et une bonne coordination avec la Commission militaire conjointe 5+5 et les sous-organes concernés et entretiendra des relations étroites avec le Service des institutions chargées de la sécurité et les autres composantes de la Mission. Il (elle) sera sélectionné(e) à titre individuel et déployé(e) en tant que membre du personnel civil recruté via Inspira. Le (la) Chef de service fera rapport à l'Envoyé(e) spécial(e) par l'intermédiaire du (de la) Coordonnateur(trice) de la Mission ;

b) un emploi de chef adjoint(e) de service (P-5), basé à Syrte, dont le (la) titulaire fournira un appui au (à la) Chef de service en matière d'encadrement et de gestion et le (la) remplacera en son absence. Il (elle) sera sélectionné(e) à titre individuel et déployé(e) en tant que membre du personnel civil recruté via Inspira ;

c) deux emplois d'officier(ère) de liaison (P-4), basés à Syrte, dont les titulaires aideront le (la) Chef de service à formuler des conseils techniques afin de faciliter la mise en place du mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu, notamment les activités de planification, de coordination et de suivi. Les titulaires établiront et entretiendront des relations de travail étroites avec les autorités libyennes, en particulier à Syrte avec la Commission militaire conjointe 5+5, son sous-comité de surveillance du cessez-le-feu et d'autres partenaires, selon les besoins. Conformément à la position déclarée de la Commission militaire conjointe 5+5, les officiers de liaison seront sélectionnés à titre individuel et déployés en tant que membres du personnel civil ; ils n'auront ni grade ni uniforme, ne seront pas armés et suivront la procédure de recrutement habituellement utilisée par les pays fournisseurs de contingents, dans le respect des principes de la représentation équilibrée des genres et de la représentation géographique et compte tenu des implications sur le plan politique et sur celui de la sécurité en Libye ;

d) douze emplois d'observateur(trice) du cessez-le-feu (P-3), basés à Syrte, dont les titulaires aideront les parties libyennes à mettre en œuvre le mécanisme libyen de surveillance du cessez-le-feu et assureront le suivi des violations de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 signalées par les observateurs nationaux et d'autres sources locales, dont ils établiront la véracité. Les observateurs du cessez-le-feu de la MANUL seront déployés de manière évolutive, à la demande des parties libyennes, travailleront en étroite collaboration avec les observateurs des parties libyennes et évalueront la mise en œuvre par les parties de dispositions spécifiques de l'accord. Conformément à la position déclarée de la Commission militaire conjointe 5+5, les observateurs (qui auront servi dans les forces armées ou dans la police) seront sélectionnés à titre individuel et déployés en tant que membres du personnel civil ; ils n'auront ni grade ni uniforme, ne seront pas armés et suivront la procédure de recrutement habituellement utilisée par les pays fournisseurs de contingents, dans le respect des principes de la représentation équilibrée des genres et de la représentation géographique et compte tenu des implications sur le plan politique et sur celui de la sécurité en Libye ;

e) un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire offrira un appui administratif à la composante de surveillance du cessez-le-feu dans le cadre de ses activités quotidiennes ;

f) trois emplois d'assistant(e) multilingue sur le terrain (AL), basés à Syrte, dont les titulaires fourniront une assistance linguistique et un appui administratif à la composante de surveillance du cessez-le-feu.

Besoins de la composante de surveillance du cessez-le-feu dans les domaines des services organiques, de la logistique, de la sécurité, des capacités opérationnelles et de la santé : 73 emplois de temporaire (1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 35 SM et 30 AL)

32. La composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL aura également besoin de personnel spécialisé dans les domaines de la logistique, de la sécurité, des capacités opérationnelles, de la santé et des services organiques. Ces membres du personnel apporteront leur appui à la composante dans le cadre des sections dont ils relèvent à la Mission. Le (la) Chef de service sera responsable de la répartition des tâches et les membres du personnel relèveront à la fois de son autorité et de celle du (de la) responsable de leur service d'origine à la MANUL. Il est prévu qu'une partie du personnel soit déployée immédiatement au cours de la phase initiale (phase 1), afin que le déploiement de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL et l'établissement de la présence de la Mission à Syrte (phase 2) se déroulent sans heurts et en toute sécurité. Il est proposé de créer 73 emplois de temporaire, comme suit :

Services organiques : un emploi de temporaire (P-4)

a) un emploi de juriste (P-4), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire fournira des conseils juridiques et encadrera le traitement des questions juridiques liées à la mise en place de la composante de surveillance du cessez-le-feu. Celle-ci pourra ainsi s'appuyer sur une expertise juridique à mesure qu'elle établit, avec la Commission militaire conjointe 5+5 et son sous-comité de surveillance du cessez-le-feu, les arrangements qui présideront à leur coopération. De plus, un travail administratif d'ordre juridique est nécessaire pour établir la présence de la MANUL à Syrte ;

Sécurité : 47 emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 27 SM et 18 AL)

b) un emploi de chef des services de sécurité (P-4), basé à Syrte (phase 1), dont le (la) titulaire dirigera l'équipe de sécurité de Syrte et fournira un appui en matière de sécurité aux observateurs du cessez-le-feu de la MANUL, notamment dans le cadre de leurs activités. Le (la) Chef des services de sécurité gèrera l'équipe de Syrte sous la direction et la supervision générale du (de la) Conseiller(ère) en chef pour la sécurité en Libye, avec qui il (elle) coopérera pleinement, et se coordonnera étroitement avec le (la) Chef du Bureau de la composante de surveillance du cessez-le-feu. Il (elle) relèvera à la fois du (de la) Chef du Bureau de la composante de surveillance du cessez-le-feu et du (de la) Conseiller(ère) en chef pour la sécurité ;

c) un emploi de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité/chef adjoint(e) des services de sécurité (P-3), basé à Syrte, dont le (la) titulaire aidera le (la) Chef des services de sécurité à appuyer les observateurs des Nations Unies et leurs activités. Le (la) titulaire remplacera le (la) Chef des services de sécurité en son absence et l'aidera à assurer la coordination avec la composante de surveillance du cessez-le-feu. Les fonctions attachées à cet emploi devront être assurées pendant les préparatifs de la phase 2, et l'emploi devra donc être pourvu avant le début de celle-ci ;

d) dix-sept emplois d'agent(e) de protection rapprochée (SM), basés à Syrte, dont les titulaires fourniront des services de protection au personnel du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, sous la coordination du (de la) Chef des services de sécurité. Un des agents sera chef d'équipe et deux autres seront chefs de quart de deux sous-équipes, chacune composée de sept agents. Cinq emplois (1 emploi de chef de quart et 4 emplois d'agent(e) de protection rapprochée) sont nécessaires en phase 1. Cinq emplois supplémentaires (1 emploi de chef d'équipe et 4 emplois d'agent(e) de protection rapprochée) seront nécessaires en préparation de la phase 2, donc avant le début de celle-ci ;

e) deux emplois d'agent(e) de sécurité (SM), basés à Syrte, dont les titulaires fourniront des services de protection au personnel de la composante de surveillance du cessez-le-feu, en assurant la liaison avec les agents de protection rapprochée sous la direction du (de la) Chef des services de sécurité (phase 1) ;

f) un emploi d'agent(e) de sécurité (opérations) (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire assurera la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu. Les fonctions attachées à cet emploi devront être assurées pendant les préparatifs de la phase 2, et l'emploi devra donc être pourvu avant le début de celle-ci ;

g) quatre emplois d'agent(e) de sécurité (opérations et information) (SM), basés à Syrte, dont les titulaires assureront la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu. Trois de ces quatre emplois seront nécessaires en préparation de la phase 2, donc avant le début de celle-ci ;

h) quatre emplois d'assistant(e) (opérations) (AL), basés à Syrte, dont les titulaires assureront la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu (phase 2) ;

i) deux emplois d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) (AL), basés à Syrte (phase 1), dont les titulaires assureront la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu sous la direction du (de la) Chef adjoint(e) des services de sécurité ;

j) six emplois d'opérateur radio (sécurité) (AL), basés à Syrte, dont les titulaires assureront la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu. Quatre de ces six emplois seront nécessaires en préparation de la phase 2, donc avant le début de celle-ci ;

k) un emploi d'agent(e) de sécurité (locaux)/chef d'équipe (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire assurera la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu. Les fonctions attachées à cet emploi devront être assurées pendant les préparatifs de la phase 2, et l'emploi devra donc être pourvu avant le début de celle-ci ;

l) deux emplois d'agent(e) de sécurité (locaux) (SM), basés à Syrte, dont les titulaires assureront la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu (phase 2) ;

m) six emplois d'assistant(e) (sécurité sur le terrain – locaux) (AL), basés à Syrte, dont les titulaires assureront la sécurité de la composante de surveillance du cessez-le-feu (phase 2) ;

Appui à la Mission : 25 emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 8 SM et 12 AL)

Appui administratif : trois emplois de temporaire (1 P-5 et 2 SM)

n) un emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), basé à Syrte. Le (la) titulaire sera responsable de la gestion globale des services d'appui

technique et logistique fournis à la composante de surveillance du cessez-le-feu, notamment de la gestion du personnel, des actifs et des ressources budgétaires ;

o) un emploi de fonctionnaire d'administration (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire secondera le (la) fonctionnaire d'administration (hors classe). Le (la) fonctionnaire d'administration sera chargé(e) de fournir un appui logistique rapide, coordonné et efficace et sera responsable de la planification des priorités opérationnelles et de l'exécution des projets clés. Il (elle) veillera également à ce que les ressources budgétaires et humaines nécessaires soient recensées et affectées aux opérations et projets approuvés ;

p) un emploi de spécialiste des ressources humaines (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire contribuera à pourvoir les nouveaux emplois et les emplois vacants en raison de départs et épaulera les responsables des emplois à pourvoir ;

Section des communications et de l'informatique : deux emplois de temporaire (1 SM et 1 AL)

q) un emploi de spécialiste des systèmes informatiques (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire appuiera la mise en place de réseaux de communication à Syrte et veillera à ce que la Mission dispose de capacités suffisantes pour garantir la sécurité de l'information ;

r) un emploi d'assistant(e) informaticien(ne) (AL), basé à Syrte, dont le (la) titulaire fournira un appui technique aux utilisateurs finals du nouveau lieu d'affectation ;

Section des transports : six emplois de temporaire (1 SM et 5 AL)

s) un emploi d'assistant(e) aux transports (SM), basé à Syrte, dont le (la) titulaire gèrera le parc de véhicules de la Mission à Syrte, en coordination avec le Groupe des transports terrestres basé à Tripoli ; procédera régulièrement à des inventaires ; déterminera les caractéristiques techniques génériques ; estimera la quantité de pièces de rechange, d'outils et d'équipements nécessaires (nombre d'unités) et rédigera des projets de demandes d'achat, conformément aux procédures d'achat de l'Organisation ; déterminera les besoins en matière de transports dans la zone de responsabilité ; fixera les horaires de service et établira des listes de chauffeurs ;

t) cinq emplois d'opérateur(trice) de véhicules lourds (AL), basés à Syrte, dont les titulaires manœuvreront du matériel de manutention et des engins de chantier et conduiront des véhicules blindés, des autobus et des camions utilisés pour le transport de passagers, de marchandises et de produits dangereux (comme la livraison en gros de carburant aviation, de combustible diesel et de bonbonnes de gaz dans divers sites de la zone d'opération de la Mission), sachant qu'à l'exception des membres du Groupe des transports, aucun membre du personnel de la Mission n'est autorisé à utiliser ou à manœuvrer les véhicules lourds disponibles sur le terrain ;

Section des services médicaux : trois emplois de temporaire (1 P-4 et 2 AL)

u) un emploi de médecin (P-4), basé à Tripoli, dont le (la) titulaire effectuera des missions régulières à Syrte. Le (la) titulaire s'occupera des tâches quotidiennes liées aux soins cliniques et à la santé au travail pour le personnel des Nations Unies déployé à Syrte ; assurera la liaison avec les installations médicales du pays hôte à Syrte ; participera à l'élaboration et à l'exécution de plans de continuité des opérations et de préparation aux crises pour le lieu d'affectation et la Mission ; gèrera les activités courantes d'appui médical à la Mission en veillant à la disponibilité des fournitures et au bon fonctionnement du matériel médical ;

v) deux emplois d'infirmier(ère) (AL), basés à Syrte. Ces emplois seront indispensables si l'on veut fournir efficacement des services infirmiers aux observateurs du cessez-le-feu de la MANUL. Les titulaires seront déployés aux côtés des observateurs, assureront un service d'intervention d'urgence adéquat, s'acquitteront des tâches cliniques quotidiennes et fourniront des soins infirmiers au personnel de la composante d'observation du cessez-le-feu déployé sur le terrain dans la zone d'opérations ;

Groupe du génie et de la gestion des installations : trois emplois de temporaire (1 P-4, 1 SM et 1 AL)

w) un emploi d'ingénieur(e) (P-4), basé à Syrte, dont le (la) titulaire appuiera la mise en place des installations de la MANUL à Syrte. Dans les effectifs actuels de la Mission, aucun emploi n'est doté d'un niveau de responsabilité suffisant pour que son (sa) titulaire puisse fournir des conseils spécialisés sur les documents techniques et les politiques, procédures et directives générales concernant les activités d'ingénierie de la Mission. En tenant compte des meilleures pratiques en matière de gestion de la qualité et des risques, l'ingénieur(e) fixera les objectifs et les priorités de travail en fonction de l'état de déploiement de la Mission et de son mandat et établira des plans à court et à long terme pour la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation et l'entretien des installations et des infrastructures de la Mission, ainsi que pour l'achat de biens et de services ;

x) un emploi de technicien(ne) du génie (SM) à Syrte, dont le (la) titulaire fournira des services de génie civil et des services liés à l'exploitation et à l'entretien des groupes électrogènes, des installations électriques et des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation à la composante de surveillance du cessez-le-feu et s'acquittera d'autres tâches connexes ;

y) un emploi d'assistant(e) ingénierie (AL), basé à Syrte. Le (la) titulaire de cet emploi essentiel mènera sur place des activités relevant des corps de métier, notamment des travaux de menuiserie, d'électricité, de mécanique, de plomberie et de soudure ainsi que des activités liées à l'exploitation du matériel lourd, sous la supervision de l'ingénieur(e) ;

Section des approvisionnements essentiels et de la logistique : deux emplois de temporaire (1 SM et 1 AL)

z) deux emplois d'assistant(e) à l'approvisionnement (1 SM et 1 AL), basés à Syrte, dont les titulaires veilleront à ce que le matériel, les fournitures de bureau, les pièces de rechange, les consommables et tous les stocks nécessaires soient disponibles en quantités suffisantes à Syrte et mettront en œuvre des procédures visant à garantir que les demandes d'achat sont correctement établies afin d'assurer à la Mission un flux régulier de fournitures ;

Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements : trois emplois de temporaire (1 P-3, 1 SM et 1 AL)

aa) deux emplois de spécialiste des opérations aériennes (1 P-3 et 1 SM), basés à Syrte, dont les titulaires appuieront la composante de surveillance du cessez-le-feu et ses activités et assureront la liaison avec les autorités civiles et militaires du pays hôte. L'objectif étant de renforcer les capacités aériennes de la Mission pour appuyer la composante de surveillance du cessez-le-feu, les spécialistes des opérations aériennes seront chargés d'assurer des transports aériens ininterrompus qui soient sûrs, efficaces, efficients, flexibles et fiables à l'appui du mandat de la Mission, en assurant la gestion quotidienne des moyens aériens de la Mission et le développement de l'infrastructure aérienne nécessaire ;

bb) un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (AL), basé à Syrte, qui permettra de combler une grave lacune de la Section pour ce qui est des opérations de surveillance du cessez-le-feu à Syrte ;

Groupe des achats : trois emplois de temporaire (1 P-4, 1 SM et 1 AL)

cc) un emploi de spécialiste des achats (P-4), basé à Syrte, dont le (la) titulaire veillera à l'efficacité de la livraison et de la mise à disposition de biens et de services de qualité pour la composante de surveillance du cessez-le-feu, à la rentabilité et au respect des politiques et pratiques de l'ONU en matière d'achats, grâce à des échanges efficaces et constructifs avec toutes les parties concernées par les activités d'achat ;

dd) un emploi de spécialiste des achats (SM) et un emploi d'assistant(e) aux achats (AL), basés à Syrte. Ces deux emplois sont nécessaires si l'on veut que les achats de biens et de services et les activités de vente dont la Mission a besoin pour remplir le mandat de la composante de surveillance du cessez-le-feu soient menés de manière efficace, efficiente, rentable et rapide.

IV. Récapitulatif des ressources supplémentaires à prévoir pour 2022

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022		Variation
	Dépenses	Crédits ouverts	Crédits ouverts	Prévisions de dépenses supplémentaires détaillées dans le présent rapport		Total	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (2)	
Militaires et personnel de police	6 881,3	6 296,8	6 676,5	–	6 676,5	379,7	
Personnel civil	31 512,3	32 322,5	33 256,5	7 144,5	40 401,0	8 078,5	
Dépenses opérationnelles	33 186,1	30 624,8	29 329,0	13 234,6	42 563,6	11 938,8	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	71 579,7	69 244,1	69 262,0	20 379,1	89 641,1	20 397,0	

Personnel civil

33. Des ressources supplémentaires d'un montant de 7 144 500 dollars sont demandées au titre du personnel civil pour couvrir les traitements et dépenses de personnel correspondant aux 66 emplois de temporaire soumis à recrutement international (1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 10 P-4, 14 P-3 et 37 SM) et aux 34 emplois de temporaire soumis à recrutement national (1 AN et 33 AL) qu'il est proposé de créer, comme indiqué dans les tableaux 3 et 4. Les taux de vacance qui ont été appliqués aux prévisions relatives aux emplois qu'il est proposé de créer sont de 50 % pour les emplois soumis à recrutement international et emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 35 % pour les emplois d'agent(e) local(e).

Tableau 3
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs		Agents locaux	Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	1	-	7	14	32	30	2	87	119	1	207	14	84	6	311
Effectif supplémentaire demandé pour 2022	-	1	-	1	3	10	14	-	29	37	-	66	1	33	-	100
Effectif révisé proposé pour 2022	1	2	-	8	17	42	44	2	116	156	1	273	15	117	6	411

Tableau 4
Modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2022	311	1 SGA, 1 SSG, 7 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 30 P-3, 2 P-2, 119 SM, 1 G(AC), 14 AN, 84 AL, 6 VNU
Effectif supplémentaire demandé pour 2022 dans le présent rapport		
Créations	100	1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 10 P-4, 14 P-3, 37 SM, 1 AN, 33 AL
Effectif révisé proposé pour 2022	411	1 SGA, 2 SSG, 8 D-1, 17 P-5, 42 P-4, 44 P-3, 2 P-2, 156 SM, 1 G(AC), 15 AN, 117 AL, 6 VNU

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Dépenses opérationnelles

34. Des ressources supplémentaires d'un montant de 13 234 600 dollars sont demandées au titre des dépenses opérationnelles et seraient réparties comme suit :

a) Voyages officiels : 243 000 dollars qui serviraient à financer les voyages dans la zone de la Mission à des fins autres que la formation des observateurs du cessez-le-feu, de leurs agents de sécurité et des membres concernés du personnel d'appui de la Mission ;

b) Installations et infrastructures : 4 205 600 dollars devant permettre de financer l'acquisition de fournitures, d'installations préfabriquées, de groupes électrogènes, d'une station de traitement des eaux, de matériel de distribution de carburant, de matériel de bureau et de matériel de sûreté et de sécurité (1 945 900 dollars), la construction, la rénovation et l'entretien des locaux de l'Hôtel Medina et du centre de conférences Ouagadougou à Syrte (1 059 000 dollars), la prestation de services de sécurité assurés par du personnel non armé (195 200 dollars), les services

d'entretien (321 000 dollars), les services collectifs de distribution et les services d'élimination des déchets (43 400 dollars), la location de matériel et de divers équipements de bureau (30 000 dollars), la papeterie et les fournitures de bureau (11 700 dollars), les pièces de rechange (73 000 dollars), les matériaux de construction et les fournitures pour la défense des périmètres (421 100 dollars) et le matériel d'assainissement et de nettoyage (105 300 dollars) ;

c) Transports terrestres : 1 851 200 dollars qui couvriraient l'acquisition de véhicules supplémentaires et d'une ambulance à l'appui des opérations de la composante de surveillance du cessez-le-feu (1 801 000 dollars), la réparation et l'entretien des véhicules (30 000 dollars), la location de véhicules (15 000 dollars), les carburants et lubrifiants (3 900 dollars) et l'assurance-responsabilité (1 300 dollars) ;

d) Opérations aériennes : 2 337 700 dollars qui serviraient à financer la location et l'exploitation d'un hélicoptère dans le cadre d'un contrat de déploiement de six mois (2 257 400 dollars), les droits d'atterrissage et la redevance de manutention au sol (9 800 dollars), les carburants et lubrifiants (36 300 dollars), l'indemnité de subsistance des équipages (6 000 dollars), les services (23 900 dollars) et l'assurance-responsabilité (4 300 dollars) ;

e) Communication et informatique : 2 511 400 dollars devant permettre de financer l'acquisition de matériel informatique et de matériel de communication (1 971 200 dollars), l'entretien du matériel informatique et du matériel de communication et les services d'appui (342 600 dollars), les services de télécommunication et de réseau (162 000 dollars) et les logiciels, licences et redevances (35 600 dollars) ;

f) Santé : 722 600 dollars qui couvriraient l'acquisition de matériel médical (297 000 dollars), de services médicaux (309 100 dollars) et de fournitures médicales (116 500 dollars) ;

g) Fournitures, services et matériel divers : 1 363 100 dollars qui serviraient à financer les dépenses de détente et de loisirs (7 500 dollars), les services de détection des mines et de déminage (172 300 dollars), le fret et les dépenses connexes diverses (976 600 dollars), les services de vacataires (131 500 dollars), les rations (39 800 dollars), d'autres services (10 400 dollars), les réceptions officielles (20 000 dollars) et les cartes opérationnelles (5 000 dollars).

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

35. L'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver les ressources supplémentaires demandées pour couvrir les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses opérationnelles détaillées dans le présent rapport ;

b) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 20 379 100 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2022 ;

c) ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant de 718 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2022.